DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-015

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, Vu la demande de la société SBTP, MONCHY Benoit, 155 Rue de Merville 62232 VENDIN LES BETHUNE et afin de garantir le bon déroulement des travaux de création de GC, pose fourreau PVC télécom route de Bergues RD916 à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30km/h au droit des travaux, route de Bergues RD916 à Wormhout, et ce, à partir du 31 janvier 2024 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise SBTP et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par SBTP et prendront fin lors de leurs retraits.

ARTICLE 3: La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise SBTP

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord.

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.

MM. les Présidents des Syndicats de Transports.

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 23 janvier 2024

v de Maire,

CALCOEN

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 23/01/2024

Le Maire,

David CAI

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué Flounce DeHans

l' Adjoint délégué

Pour le Maire,